



M.J.S MANON JARDINAGE SERVICES

12 Imp des Agathes

38280 VILLETTE D'ANTHON

Tél : 04.78.31.26.21



Objet : Bénéficiez de l'Avance Immédiate.

Madame, Monsieur,

L'Urssaf met en place le service Avance Immédiate qui vous permet de déduire immédiatement votre crédit d'impôt du montant que nous vous facturons pour les prestations réalisées à votre domicile. Il s'agit d'un service optionnel, gratuit et dématérialisé.

Comment ça marche ?

Une fois que vous êtes inscrit, vous disposez d'un compte sur le site particulier.urssaf.fr. Celui-ci vous permet de consulter les demandes de paiements reçues et de suivre votre consommation de crédit d'impôt. La demande de paiement vous indique :

- Le montant total dû pour les prestations réalisées à votre domicile ;
- Le montant du crédit d'impôt auquel vous avez droit ;
- Le montant de votre reste à charge après déduction du crédit d'impôt (montant total – crédit d'impôt).

Concrètement, avec ce service, c'est l'Urssaf qui prélève le montant du reste à charge sur votre compte bancaire. Ensuite, l'Urssaf nous verse la totalité de la prestation. Vous n'avez rien à nous régler.

Nous vous proposons de bénéficier de ce nouveau service, si vous remplissez les conditions d'éligibilité suivantes :

- Un numéro fiscal est associé à votre état civil ;
- Vous avez déjà effectué au moins une déclaration de revenus.
- Vous avez une adresse email (correspond à votre identifiant pour accéder à votre compte, adresse mail non modifiable).

Si vous souhaitez en bénéficier, merci de nous remplir le coupon au dos de ce courrier et le joindre au devis avec votre RIB.

Cordialement,
Mr MANON Yoann

L'Avance immédiate : comment ça marche ?



Civilité	
Nom de naissance	
Nom d'usage	
Prénoms	
Date de naissance	
Département de naissance	
Commune de naissance / Pays	
Numéro de portable	
Adresse mail du bénéficiaire	
Adresse	
Code postal	
Ville	
RIB	

Cordialement,
Mr MANON Yoann